



Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 30 juin 2013 de l'association «Aide aux Enfants Cambodgiens-Foyer Lataste »

**Association sans but lucratif, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 Août 1901
41 boulevard Pasteur – 93320 Les Pavillons-sous-Bois**

Les membres de l'association AEC-Foyer Lataste se sont réunis en assemblée générale annuelle le 30 juin 2013, à 15 h, au siège de l'association, sous la présidence de Patricia Labourier et sur l'ordre du jour suivant :

- **Modification des statuts de l'association**
- **Démission d'un administrateur**
- **Renouvellement du mandat des administrateurs**
- **Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2012**

Avant de passer au vote des résolutions, il est donné un certain nombre d'informations générales, ainsi que des informations concernant l'année 2012 et l'année 2013, sur l'association et sur le foyer au Cambodge.

Concernant les modifications statutaires, il est notamment précisé que ce toilettage est une actualisation qui doit permettre plus de souplesse dans la gestion de l'association, ainsi qu'une ouverture pour les parrains et marraines à la vie de l'association.

Les principales modifications sont les suivantes :

- Transfert du siège par simple décision du CA.
- Plus de distinction entre les membres actifs (notion supprimée dans la nouvelle version des statuts) et les membres parrains. Seul subsiste la notion de membres parrains, lesquels auront le droit de vote en assemblée générale et pourront être éligibles au conseil d'administration.
- Suppression du versement d'une cotisation par les membres (car non nécessaire au bon fonctionnement de l'association).
- Porter le nombre d'administrateurs à 10 maximum pour que la composition du CA soit en conformité avec les statuts (contre « 4 à 6 » actuellement)
- Le mandat des administrateurs est porté à 6 ans au lieu de 4 ans actuellement.
- Le CA nécessite la présence du quart au moins des administrateurs et non pas la moitié.

- Pour les votes à l'assemblée, en cas de pouvoirs renvoyés sans indication de mandataire, le vote ira dans le sens de l'approbation des résolutions présentées par le conseil d'administration.
- L'AG ne vote plus le budget de l'exercice suivant
- Absence de règlement intérieur (suppression de l'ancien article 25)

Après des débats et demandes d'explications, il est procédé au vote des résolutions :

1^{ère} résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu toutes les explications sur les modifications proposées, décide de modifier les statuts de l'association, tels qu'ils sont annexés au procès-verbal de cette assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

2^{ème} résolution

L'assemblée générale prend acte de la démission de Marie Claude Thévenet de son mandat d'administrateur.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

3^{ème} résolution

Sous réserve de l'adoption de la 1^{ère} résolution, l'assemblée générale confirme les nominations en qualité d'administrateurs, pour une durée de 6 ans jusqu'à l'AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018 de :

- Patricia Labourier
- Georges Labourier
- Sylvie de Boyer
- Anne Le Cléac'h
- Denis Gimenez
- Denis Bouttier
- Jean Claude Henry

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

4^{ème} résolution

L'assemblée générale approuve les comptes de l'exercice 2012 qui se clôture par un résultat positif de 6 403,38 euros.

Elle décide d'affecter ce résultat au compte report à nouveau qui s'élève ainsi, après affectation de ce résultat, à - 14 203,41 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17h30.